



Frais de recouvrements suite impayé

Par **sigou**, le **21/11/2009** à **11:26**

Bonjour,

Je vous contacte car j'aimerais avoir une informations sur les recouvrement de dettes.

En effet, je devais payer un laboratoire la somme de 20 euros pour des analyses, prescrites par mon Gynécologue qui ne m'avait pas averti de ces frais d'analyse.

J'ai donc mis cela de coté, car ca m'ennervait de me retrouver avec des frais supplémentaires. J'ai laissé trainer il est vrai, je pense avoir reçu trois lettres de relances.

J'avais préparé le chèque mais j'ai oublié de l'envoyer. Puis plus aucune nouvelle. Et je recois hier une lettre comme quoi mon dossier est passé en service recouvrement, et que j'ai 18 euros de frais à payer !!! (soit quasiment la somme initiale!)

Ma question est : ne devrais je pas etre averti des risques encourus par courrier ou téléphone avant de m'octroyer de tels frais?

Car hormis les lettres de relances ou l'on me demandait simplement de payer sans m'avertir des risques encourus, je n'ai jamais rien reçu !

°Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **21/11/2009** à **17:07**

Bonjour,

Qui vous a notifié ces frais supplémentaires : un cabinet de recouvrement ou un huissier ? De toute façon, si vous payez directement au labo, huissier ou non, il pourra s'asseoir sur ces frais de dossiers.

Par **sigou**, le **21/11/2009** à **19:26**

Non non il s'agit d'un cabinet de recouvrement !!! (auquel le labo fait appel pour les impayés)

J'ai appelé la nana (deja c'est un numero de portable, la fille se presente pas.. bref), tres gentille elle m a expliqué que j'avais du avoir l'information comme quoi j'allais passer en service contentieux sur ma derniere lettre de relance du labo (la je suis pas sure mais je ne pense vraiment pas, faut que je la retrouve)

Pour les frais, je lui notifie que c'est un peu dommage de pas me prevenir avant, que c'est la premeire fois que ca m arrive et que j'aurai aimé avoir uen chance de regler mes frais avant de devoirt payer le double !)

La elle me sort qu'il faut bien qu'elle vive, que c'est pas chere par rapport à ses confreres qui prennent jusqu'a 40 euros de frais...

Mais si je paye direct le labo, effectivement si je vous suis le labo sera réglé et n'aura plus de raison de faire poursuivre mon dossier par le cabinet de recouvrement... Mais le cabinet de recouvrement ne risque t il pas de me poursuivre du coup pour les frais supplémentaires????

Merci en tout ca spour votre réponse !!!!!!!!

Par **Tisuisse**, le **21/11/2009** à **22:36**

Absolument pas. Un cabinet de recouvrement n'a aucun pouvoir en quoi que ce soit. Il est chargé de mission par les créanciers. Seul un huissier de justice peut saisir des bien et uniquement s'il est détenteur d'un titre exécutoire de paiement à votre encontre, titre délivré par le justice. Donc, ne vous occupez pas de ce cabinet de recouvrement, vous allez voir le labo en question, vous lui faites votre chèque et le labo devrait vous donner, en échange, votre feuille de soins correspondante pour que vous vous fassiez rembourser par votre sécu et votre mutuelle. Une fois ceci fait, vous oubliez le cabinet de recouvrement et, s'il vous relance, vous lui demandez le titre exécutoire. Il sera bien en peine de vous le communiquer.